

Jeudi (après-midi) 22 janvier 2015

Interpellations de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

51 2014.RRGR.494 Interpellation 100-2014 Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts) Conséquences des changements climatiques dans le canton de Berne

N° de l'intervention: 100-2014
Type d'intervention: Interpellation
Déposée le: 25.04.2014
Déposée par: Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)
(porte-parole)
Cosignataires: 0
N° d'ACE: 1383/2014 du 19 novembre 2014
Direction: TTE

Conséquences des changements climatiques dans le canton de Berne

Les humains émettent toujours plus de gaz à effet de serre chaque année. Les neuf années les plus chaudes depuis le début des mesures ont toutes été relevées après l'an 2000.¹

Le changement climatique poursuit son avancée et les solutions ne se profilent que dans un avenir lointain. La Suisse sera elle aussi confrontée à de graves conséquences. La limite de 2°C que s'est posée la communauté internationale devrait déjà être franchie en 2040. Avant la fin du siècle, l'augmentation de la température moyenne pourrait atteindre 6°C. Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), en zone alpine, l'augmentation de la température devrait être supérieure à la moyenne. Sécheresse estivale, problèmes d'approvisionnement en eau potable, multiplication des intempéries et inondations graves, éboulements dus à la fonte du pergélisol et recul des glaciers n'en sont que quelques conséquences.²

Le changement climatique s'accompagnera d'énormes coûts sociaux et économiques et représente par conséquent le plus gros problème environnemental mondial du XXI^e siècle.

Les deuxième³ et troisième⁴ volets du cinquième rapport du GIEC ont paru il y a peu. Dans le deuxième volet, il est question des répercussions socio-économiques et écologiques du changement climatique et des stratégies d'adaptation possibles (adaptation). Le troisième volet traite des possibilités de prévention (mitigation).

Face à ces nouvelles inquiétantes, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la réaction du canton de Berne face aux constats inquiétants des deuxième et troisième volets du cinquième rapport du GIEC, parus récemment ?
2. Quels devraient être les effets du changement climatique dans le canton à court terme (dans 5 à 10 ans) et à plus long terme (dans plus de 10 ans) et à quels dangers faudra-t-il faire face ?
3. Comment le canton de Berne compte-t-il réagir à ces conséquences et à ces dangers?
 - a. pour lutter contre les symptômes (adaption) ?
 - b. à titre préventif (mitigation) ?
 - c. Quelles sont les priorités du Conseil-exécutif ?
4. Quelles devraient être les conséquences financières du changement climatique pour le canton de Berne?

¹ NASA & NOAA, Analysis of Temperature 2012, www.nasa.gov

² CH2011 (2011), Swiss Climate Change Scenarios CH2011, by C2SM, MeteoSwiss, ETH, NCCR Climate, and OcCC, Zurich

³ Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability .IPCC Working Group II Contribution to AR5

⁴ Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. IPCC Working Group III Contribution to AR5

Réponse du Conseil-exécutif

Le cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2013/2014, confirme que le climat se modifie, et que ce changement est dû aux activités humaines. Depuis le milieu du siècle dernier, le système climatique connaît de multiples changements, dont la forme, l'ampleur et la rapidité sont vraisemblablement inédites.

Pour éviter que le réchauffement climatique ne dépasse la limite des 2°C d'ici à la fin du siècle, une nette réduction des émissions de gaz à effet de serre est nécessaire. Selon le rapport du GIEC, cet objectif peut encore être atteint. Cela demande toutefois des instruments et des mesures à tous les échelons et dans différents domaines de la politique.

Réponses aux questions posées :

1. Le Conseil-exécutif avait déjà réagi aux défis posés par le changement climatique avant la publication du cinquième rapport du GIEC. La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue en effet un objectif central de la stratégie énergétique 2006 (mitigation). La stratégie de mobilité globale 2008, l'aménagement du territoire et la politique agricole visent aussi notamment à réduire les émissions de CO₂.

Dans le même temps, l'adaptation aux conséquences du changement climatique est aussi un thème important, dans différents domaines : gestion de l'eau et des dangers naturels, agriculture et économie forestière, énergie, tourisme, biodiversité, santé et aménagement du territoire, notamment. L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) a publié à la fin 2010 un rapport de fond sur ce sujet, qui peut être consulté sur le site de la TTE sous Environnement > Protection du climat⁵.

2. Dans le premier volet de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques en Suisse (publié en 2012), le Conseil fédéral a identifié les principaux défis suivants :

- Accentuation des fortes chaleurs dans les agglomérations et les villes
- Accroissement de la sécheresse estivale
- Accroissement du risque de crues
- Fragilisation des pentes et augmentation des mouvements de terrain
- Elévation de la limite des chutes de neige / recul des glaciers
- Dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air
- Modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages
- Propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques

Le canton de Berne se trouve à l'égard des effets et dangers du changement climatique dans une situation comparable à celle du reste de la Suisse. L'élévation de la limite des chutes de neige et le recul des glaciers pourraient être particulièrement importants d'ici à 2035 environ ; dans les autres domaines, les principales modifications sont attendues seulement pour la deuxième moitié du siècle.

3. a. Le 9 avril 2014, le Conseil fédéral a adopté le « Plan d'action 2014-2019 », le second volet de sa stratégie d'adaptation au changement climatique. Sur cette base, l'OFEV et les cantons élaborent actuellement un rapport explicitant ce que cette stratégie signifie pour les cantons. Ce rapport doit paraître au début 2015. Dès qu'il sera disponible, le Conseil-exécutif fera le point de la situation et déterminera les priorités et la suite des actions à mener.

Des mesures concrètes pour lutter contre les effets du changement climatique sont déjà en cours dans certains domaines. Dans l'Oberland bernois par exemple, des études sont actuellement menées pour mieux comprendre les dangers liés à la fonte des glaciers et à la déstabilisation du permafrost. Les ouvrages de protection contre les dangers naturels sont généralement dimensionnés largement, afin que même en cas d'événement de grande ampleur, ils ne fassent pas complètement défaut, et contribuent tout de même à limiter les dégâts.

⁵ « Adaptionstrategie Klimawandel im Kanton Bern, Grundlagenbericht », disponible en allemand à l'adresse suivante : <http://www.bve.be.ch/bve/de/index/umwelt/umwelt/klima.html>.

- b. La Suisse s'est engagée à la fin 2012, avec l'UE et d'autres Etats, à réduire d'ici à 2020 ses émissions de gaz à effet de serre de 20 pour cent par rapport au niveau de 1990. La stratégie énergétique 2006 et la stratégie de mobilité globale 2008 constituent aux yeux du Conseil-exécutif des instruments essentiels pour atteindre cet objectif ambitieux.
- c. Sont prioritaires la réduction des émissions de CO2 dans le domaine des bâtiments et de la production d'énergie, d'une part, et d'autre part le développement des mesures et des instruments pour les adapter aux effets du changement climatique. L'accent est mis en l'occurrence sur des mesures qui resteraient également utiles même si le changement climatique devait être moins important que prévu.
4. Les conséquences financières du changement climatique font l'objet de différentes études. Leurs conclusions sont cependant en bonne partie conjecturales ; une quantification sérieuse des coûts directs et indirects à attendre pour ou dans le canton de Berne n'est pas possible pour l'instant.
- Selon le GIEC, le moment de la mise en œuvre de mesures efficaces de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique est tout à fait décisif quant aux coûts : plus cette mise en œuvre a lieu tardivement, moins les mesures seront efficaces, et il sera d'autant plus onéreux d'obtenir les mêmes résultats. Dans le même temps, les coûts pour remédier aux dommages déjà causés par le changement climatique augmentent.

x-x-x *Textfeld_1* x-x-x

Der Regierungsrat beantragt:

x-x-x *Textfeld_2* x-x-x

Abstimmung

Textfeld frei (Erläuterungen zur Abstimmung)

Der Grosse Rat beschliesst:

Ja

Nein

Enthalten

Textfeld frei (Erläuterungen zur Abstimmung)

x-x-x *Textfeld_3* x-x-x (Wortlaut ohne Geschäftsbezug)